

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 28 mai 2019

Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral modifiant les dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2015 encadrant les mesures de régulation de la population de blaireau afin de limiter les dégâts agricoles dans les cultures de maïs

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral modifiant les dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2015 encadrant les mesures de régulation de la population de blaireau afin de limiter les dégâts agricoles dans les cultures de mais s'est déroulée du 23 février 2019 au 17 mars 2019 inclus, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados: www.calvados.gouv.fr

19 personnes ont formulé des observations. Ces observations sont ainsi résumées :

- avis favorable: 7
- avis défavorable : 2 (motifs : surface endommagée trop importante pour engager la procédure et système déclaratif trop lourd ne répondant pas à la problématique)
- observations diverses :
 - risques pour les bovins et équins (10)
 - dégâts importants sur les cultures (8)
 - présence importante de blaireaux ou augmentation de la population (4)
 - demande de régulation par piégeage (3)
 - demande de classement en « nuisible » (3)
 - dégâts importants sur les clôtures grillagées (1)
 - dégâts importants sur les pelouses (1)
 - dégâts importants sur les véhicules (1)

Pour le préfet et par délégation,

Le Directe pr Départemental

aurent MARY

10, boulevard général Vanier - CS75224- 14052 Caen cedex 4 tél: 02.31.43.15.00 - fax: 02.31.44.59.87 horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30 courriel : ddtm@calvados.gouv.fr

internet: http://www.calvados.gouv.fr/-